



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 10 OCTOBRE 2023

Le dix-octobre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, en la salle du Conseil, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale, sous la présidence de Pascale ALBERT, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 3 octobre 2023

**Etaient présents** : Pascale ALBERT, Catherine PREMEL-CABIC, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN, Yveline TREBAOL, Jacques RIOU, Maurice LUCAS, Philippe ABALAIN.

**Etaient absent(s) excusé(s)** : Arnel GOURVIL (absent), Geneviève LAURENT (excusée).

**Assistait au Conseil d'administration du C.C.A.S** : Anne - Lise JACOLOT, responsable du C.C.A.S.

Le secrétariat a été assuré par Chantal VAUTRIN.

Début de séance : 18h.

La Vice-Présidente du C.C.A.S soumet le Procès-Verbal du huit mars deux mille vingt-trois à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité le procès-verbal du conseil d'administration du huit mars deux mille vingt-trois.

### Délibération n°2023-07 relative à la tarification du transport pour le voyage Séniors 2023

**Rapporteur** : Pascale ALBERT

Contrairement à la délibération 2023-05 du 22 février 2023 relative aux dispositions financières et à la convention de l'A.N.C.V qui prenaient en charge le séjour du chauffeur hormis la taxe de séjour payée par le C.C.A.S, maintenant une deuxième gratuité est accordée aux accompagnants payée par l'A.N.C.V à compter de 30 personnes. Cette gratuité est déduite au coût du transport facturé aux participants.

Un groupe de séniors est parti en voyage à Carcans-Maubuisson dans le cadre du voyage annuel A.N.C.V.

La participation aux frais de transport est fixée à 116.09 €/personne. Cette prestation sera versée par les participants dès que la délibération sera exécutoire.

La responsable du C.C.A.S précise que les frais au transport augmentent de 19.65 € par rapport à l'année dernière. En effet, les participants du précédent voyage ont réglé la somme de 96.44 € par personne. Cette année, ils paieront la somme de 116.09 € par personne.

De plus, un membre du C.C.A.S souligne l'importance de cette animation en faveur des Séniors. L'objectif principal reste de prioriser l'accès aux vacances aux personnes pouvant bénéficier de l'aide.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la participation au transport pour le Voyage Séniors 2023 pour un montant de 116.09 €.

## **Délibération n°2023-08 relative au remboursement des sommes perçues du Voyage Séniors 2023**

Rapporteur : Pascale ALBERT

Deux personnes se sont inscrites au Voyage Séniors organisé par le C.C.A.S du 16 au 23 septembre 2023.

Pour des raisons personnelles, elles n'ont pas participé au Voyage Séniors 2023.

-Il revient donc de rembourser les participants de leurs frais de séjour (séjour + taxe de séjour) de 272.60 € pour le premier et de 466.60 € pour le second. La participation à l'assurance d'annulation de 16.85 € reste à la charge des deux participants.

-Ces sommes ont été encaissées en Trésorerie.

Il revient donc de rembourser les participants de leurs frais de séjour (séjour + taxe de séjour) soit 272.60 € au premier participant et 466.60 € au second. Le remboursement total pour les deux participants est de 739.20 €.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la question

Les membres du conseil d'administration ont **décidé à l'unanimité** d'accepter que les participants soient remboursés de 272.60€ et de 466.60 € par le Trésor Public.

## **Délibération n°2023-09 relative au repas des Aînés 2023**

Rapporteur : Pascale ALBERT

Deux membres du C.C.A.S ont quitté la séance.

Chaque année, au mois d'octobre, le Centre Communal de l'Action Sociale de la commune de Bohars organise son traditionnel « repas des aînés ». Ce repas est offert gracieusement par le C.C.A.S aux personnes âgées de 70 ans domiciliées sur la commune (après inscription à la mairie). Le tarif s'élève à 27 € par personne. Une centaine de personnes participeront à ce repas. La prestation sera payée par le C.C.A.S au traiteur, après service fait, sur une présentation de la facture.

Les conjoints et invités n'ayant pas atteint cet âge peuvent également prendre part à ce repas, moyennant une participation financière versée directement au traiteur chargé de la confection des repas, le jour du service ; en aucune manière, le C.C.A.S. n'intervient dans cette transaction financière.

**Le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité**, de valider le principe de l'organisation d'un repas annuel servi gracieusement aux personnes de 70 ans et plus domiciliées sur la commune.

Les conjoints de moins de 70 ans devront payer directement le traiteur retenu par le C.C.A.S. En aucune manière, le C.C.A.S interviendra en tant qu'intermédiaire financier entre ces personnes et le traiteur. Son rôle se limitera à prendre leur inscription.

Le Repas des Aînés sera animé par Yolande GUIAVARCH, lauréate à la finale des Tréteaux Chantants 2023 à l'arena.

Actuellement, 148 personnes sont inscrites dont 2 personnes ayant moins de 70 ans.

## Informations diverses

La Vice-Présidente rappelle les différents évènements et actions à mener par les membres du C.C.A.S.

Un goûter sera organisé le mercredi 8 novembre pour le récit du Voyage Séniors 2023 et la présentation du prochain Voyage Séniors.

La Finale des Tréteaux Chantants aura lieu le mardi 28 novembre à l'arena.

Une vingtaine de colis de Noël seront confectionnés par les membres du C.C.A.S pour un montant de 25 €. Une réunion est prévue le mardi 5 décembre 2023 pour la composition des colis.

Le don du sang est prévu au mois de février 2024.

La séance a été levée à 19h

La secrétaire de séance

La Vice-Présidente du C.C.A.S  
Pascale ALBERT